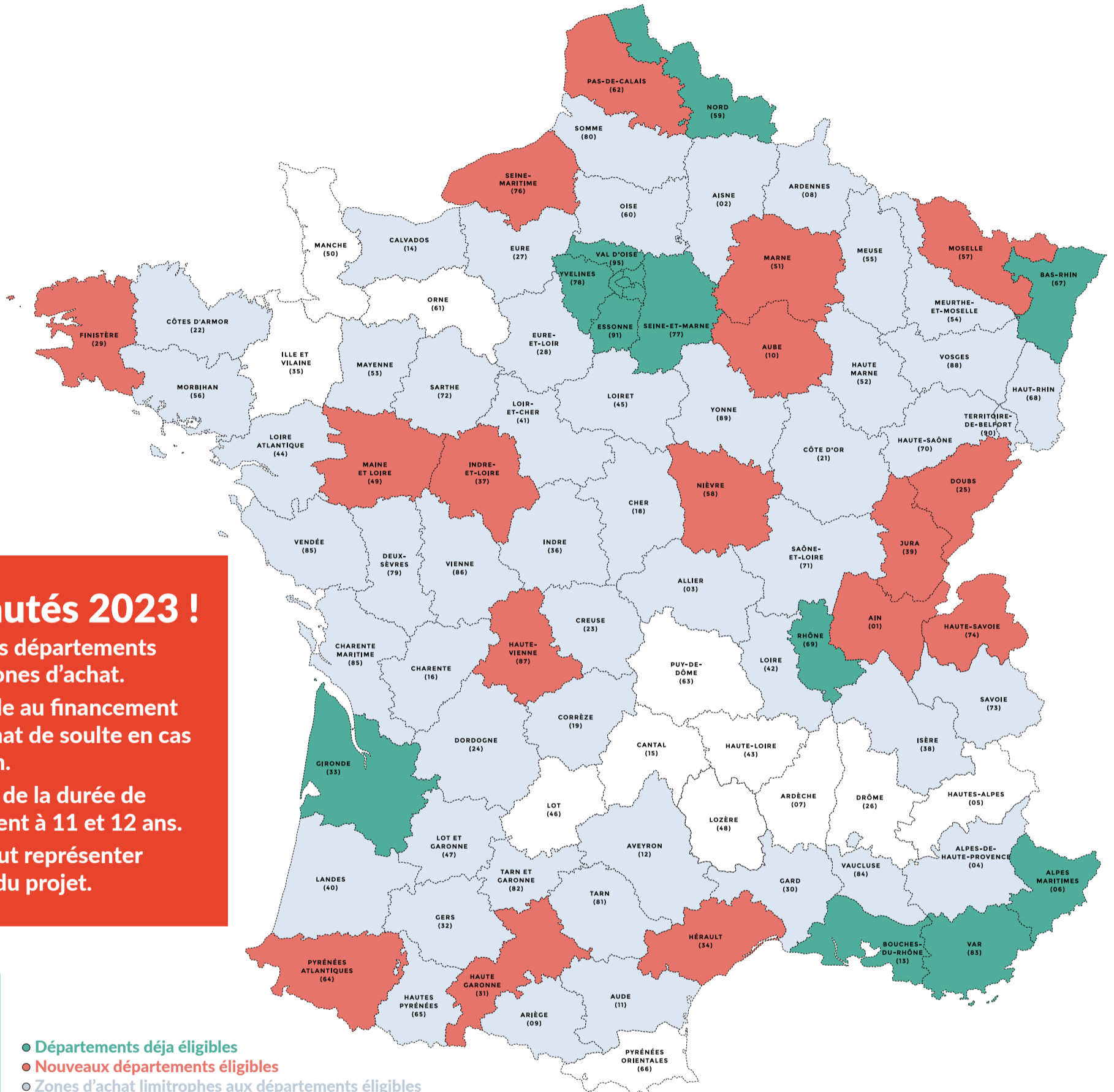


PRÊT À TAUX ZÉRO*

du Ministère de l'Intérieur



Nouveautés 2023 !

- Extension des départements éligibles et zones d'achat.
- Le PTZMI aide au financement lors d'un rachat de souche en cas de séparation.
- Allongement de la durée de remboursement à 11 et 12 ans.
- Le PTZMI peut représenter jusqu'à 40% du projet.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité



Crédit Social des Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits



Rendez-vous sur www.CSF.fr/PTZMI

Prenez rendez-vous au
01 71 25 17 00
(appel non surtaxé)

Le PTZMI est soumis à conditions, consultez-les sur WWW.CSF.FR/PTZMI

* Dans le cadre d'un marché public, CRÉSERFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 577 (www.oriass.fr)), a été désignée avec son partenaire prêteur Banque EDEL SNC (SNC au capital de 133 285 460 € - Siège social : 60 rue Buissonnière - CS 17601 - 31676 Labège Cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.oriass.fr)) pour distribuer le Prêt immobilier au TAEG fixe (Taux Annuel Effectif Global fixe) à partir de 0% du Ministère de l'Intérieur. Hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurance obligatoires.

¹ Les bénéficiaires ne doivent pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années précédant l'offre de prêt.
² Le ministère de l'Intérieur et des outre-mer prend en charge le coût de l'assurance CSF Assurance Emprunteurs pour une quotité de capital garanti de 100% maximum sur deux emprunteurs.

Un droit d'entrée au CSF est offert une fois pour toutes et la cotisation CSF est offerte la 1^{ère} année, lors de la réalisation du Prêt à taux zéro du ministère de l'Intérieur, aux agents du ministère de l'Intérieur et des outre-mer. Dispositif dans la limite du budget attribué dans la loi de finances de chaque année.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est distribué par CRÉSERFI, géré par CSF Assurances : SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.oriass.fr) et souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine : SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances. Offre soumise à conditions à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière - 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Groupe CSF : Services aux Adhérents ■ Crédits ■ Assurances ■ Épargne

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Créserfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / CSF Patrimoine, une marque de CSF Assurances.